

3. Que l'attribution de ristournes se limite aux revenus provenant d'affaires faites avec les membres et que tout revenu provenant de non-membres soit imposé au taux approprié d'impôt des autres corporations, à moins que des ristournes soient aussi versées à des non-membres;

4. Que tout revenu annuel non distribué et versé à la réserve soit imposé au niveau de la coopérative au taux approprié des corporations.

Ces mouvements, monsieur l'Orateur, insistent pour que cette proposition sur l'imposition des trop-perçus annuels des coopératives soit acceptée. Elle reconnaît la nature même des coopératives et voilà pourquoi je veux m'en faire le porte-parole et insister fortement pour que le ministre des Finances révise ses positions. Quant à la réponse qu'il aurait dû donner aux membres et aux représentants des 800,000 sociétaires au Canada, le 11 août dernier, qu'il la donne maintenant! Qu'il révise ses positions à ce sujet, afin de permettre aux Caisses populaires, aux *Credit Unions* et aux mouvements coopératifs en général de se développer et de continuer à servir le Canada.

La toile de fond du problème est celle-ci: nous avons un choix à faire quant à la réforme fiscale proposée. Si l'on en croit l'honorable ministre des Finances, le gouvernement effectue une réforme fiscale en vue de rendre le régime fiscal plus équitable, tant pour les citoyens canadiens que pour les compagnies.

Le gouvernement ne devrait pas craindre de modifier ce régime, afin de sauvegarder les intérêts des Canadiens. Le problème de fond consiste à se demander si le régime fiscal proposé par le ministre des Finances respecte réellement les intérêts canadiens ou si, au contraire, il ne va pas provoquer la disparition progressive de la petite entreprise au Canada.

Est-ce que le régime fiscal proposé est susceptible de favoriser les petites compagnies et les particuliers qui croient encore à l'entreprise privée, ou s'il ne tend pas plutôt à décourager ceux qui font des pieds et des mains pour survivre et réussir?

Le régime fiscal ne constituerait-il pas plutôt une mesure socialisante destinée à faire disparaître plus rapidement les petites entreprises et les coopératives? Je dois répondre par l'affirmative à cette question, car si on lit bien les articles 135 et autres qui concernent le mouvement coopératif, on se rend compte que le gouvernement actuel n'a rien autre en tête que d'implanter le socialisme à outrance au Canada, en amenant la disparition la plus rapide possible du droit de propriété privée des Canadiens.

Le mouvement coopératif canadien est basé sur le désir de chacun d'être propriétaire. En effet, chaque sociétaire est propriétaire de sa coopérative, peut y participer activement par son travail, ses économies, ses sacrifices, sa présence et décider de l'avenir de la coopérative puisqu'il a le droit de vote.

Il est, dans la coopérative, un autre principe formidable qu'il ne faut pas négliger en étudiant ce nouveau projet de loi: c'est que dans une coopérative, tous les membres sont égaux et ne sont pas jugés selon l'épaisseur de leur portefeuille, mais plutôt selon leur valeur et leur compréhension du coopératisme.

• (4.10 p.m.)

Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, lorsqu'on lit les propositions fiscales de l'honorable ministre des Finances, on comprend vite que le gouvernement, en traitant sur un pied d'égalité les grandes corporations et les coopé-

ratives, désire évidemment, mais de façon cachée, la disparition de la petite entreprise et du droit de propriété privée de ces coopératives. Cela est très grave, particulièrement au moment où nous vivons un problème économique grave, même s'il existait avant l'imposition de la surtaxe américaine. Le gouvernement se sert de la décision du président Nixon comme prétexte pour se faire pardonner sa léthargie, son échec total sur le plan économique.

Mais, monsieur l'Orateur, il reste un fait indéniable: la politique du régime du très honorable premier ministre a entraîné la disparition et la faillite d'un grand nombre d'industries au Canada, aussi bien dans la circonscription de l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien), dans celle de l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) que dans d'autres. On s'aperçoit aussi que cette politique rétrograde, inefficace du gouvernement engendre même une recrudescence du chômage et une diminution de l'intérêt des citoyens à participer à l'essor de leur pays, puisque c'est plutôt une politique de découragement qu'une politique de stimulation.

**M. Albert Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine):** C'est de la pure démagogie!

**M. Fortin:** Monsieur l'Orateur, lorsqu'on étudie la politique fiscale et qu'on fait un lien avec la politique inefficace du gouvernement élu en 1968, on comprend alors les intentions cachées mais évidentes de ce gouvernement, savoir faire disparaître le sens de la propriété, afin de mieux contrôler les citoyens.

Monsieur l'Orateur, on ne bâtit jamais un pays, on ne bâtit jamais notre pays...

**Une voix:** Pas avec de tels discours!

**M. Fortin:** ... en adoptant une telle politique.

Je m'excuse de devoir interrompre mes remarques, mais j'apprécierai hautement que vous rappeliez à l'ordre les honorables députés ministériels qui manquent délibérément de déférence.

**M. Béchard:** Nous écoutons.

**M. Fortin:** Ils devraient au moins avoir l'obligeance d'écouter, s'ils n'ont pas le cœur de parler qu'à leur tour.

Je disais donc que le présent gouvernement ne possède pas de politique économique susceptible de stimuler notre économie et de bâtir notre pays, et que la réforme fiscale proposée montre combien ce gouvernement est perdu dans ces tas de papier et ces enquêtes qui n'aboutissent pas.

Cela montre aussi comment il est important d'alerter le gouvernement le plus objectivement possible, afin qu'il révise ses positions, étudie les propositions faites par les coopératives, les caisses populaires et les *Credit Unions*, de sorte que cette mesure serve véritablement les intérêts des Canadiens.

Lorsque le gouvernement, dans la crise entraînée par la décision de M. Nixon, met 80 millions à la disposition des grandes compagnies pour leur venir en aide, pourvu qu'elles exportent aux États-Unis plus que 20 pour 100 de leur production, il admet le principe d'aider ces compagnies à se maintenir, afin de conserver le niveau de l'emploi et encourager l'entreprise privée.

Si cette affirmation est vraie pour les grandes compagnies, combien ne l'est-elle pas pour les coopératives et les petites entreprises qui foisonnent au Canada et qui tentent de survivre, malgré tous les problèmes auxquels elles